

Commission des finances de l'université de Poitiers

Composition à compter du 8 janvier 2025

La vice-présidente Finances, budget et politique d'achat Présidente de la Commission des finances

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CA-11-12-2024-03 du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2024 portant élection des représentants des enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS et des usagers du Conseil d'administration pour siéger à la Commission des finances ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Membres élus au Conseil d'administration

Monsieur	CLAEYS Antoine	Représentant des enseignants-chercheurs, collège A
Monsieur	HELBERT David	Représentant des enseignants-chercheurs, collège A
Madame	BADULESCU Cristina	Représentante des enseignants-chercheurs, collège B
Monsieur	FERAL Bruno	Représentant des enseignants-chercheurs, collège B
Madame	MIRVAL Sandra	Représentante des personnels BIATSS
Madame	ROBIN Darlène	Représentante des personnels BIATSS
Monsieur	SEGUIN Alexis	Représentant des usagers (titulaire)
Monsieur	BOSMAN Sasha	Représentant des usagers (suppléant)
Madame	JEZEQUEL Lou	Représentante des usagers (titulaire)
Madame	POUPART-BELLOT Amélys	Représentante des usagers (suppléante)

Article 2 : Membres de droit

L'agent comptable, ou, son ou sa représentant(e).

Le directeur ou la directrice général(e) des services, ou, son ou sa représentant(e).

Le directeur ou la directrice général(e) des services adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique, ou, son ou sa représentant(e).

Le directeur ou la directrice des affaires financières, ou, son ou sa représentant(e).

Article 3 : Présidence de la Commission des finances

La Commission des finances est présidée par la vice-présidente Finances, budget et politique d'achat, Flora SFEZ.

Article 4 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Flora SFEZ, vice-présidente Finances, budget et politique d'achat, la Commission des finances est présidée par Ludovic LE BIGOT, vice-président du Conseil d'administration, stratégie et pilotage.

Article 5 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 8 janvier 2025

**La vice-présidente Finances, budget et
politique d'achat,
Présidente de la Commission des finances,**

Flora SFEZ

